



Qui est l'AIRDIE ?

L'AIRDIE est une association loi 1901 sans but lucratif, l'AIRDIE n'a pas d'activité commerciale. Administrée par l'Etat et les principales collectivités de la région Languedoc - Roussillon elle a pour objet de favoriser la création, le développement et la reprise d'entreprises au profit de personnes n'ayant pas accès aux crédits bancaires.

Dans ce cadre, elle est autorisée à accorder des crédits sur ses propres fonds ou sur les fonds de banques partenaires en échange de sa garantie.

Pourquoi l'AIRDIE demande-t-elle un soutien de l'entourage des créateurs ?

Forte de 12 années d'expérience et de 4500 entreprises financées portées par des personnes en difficulté d'accès au crédit bancaire, l'AIRDIE considère **que la création d'entreprise ne se réussit pas seul, mais avec l'appui de son entourage.**

Nous avons constaté que le soutien apporté à un créateur d'entreprise par son entourage consolide fortement les chances de réussite de son activité.

C'est pourquoi l'AIRDIE conditionne son intervention à la présence de 2 *proches soutiens* auprès du créateur, pour l'aider en cas de besoin.

L'appui d'un proche-soutien peut être variable ; nous l'évaluons dans le cadre de l'expertise du projet. C'est un critère fondamental de viabilité dans notre décision de financement.

Nous souhaitons que l'un des deux proches-soutiens habite à proximité (rayon de 20 km environ) du domicile ou lieu de travail du créateur d'entreprise afin de pouvoir lui venir en aide facilement en cas de besoin.

L'une d'entre elle doit s'engager à rencontrer régulièrement le créateur d'entreprise pour évoquer avec lui ses difficultés éventuelles et ses besoins.

De préférence nous souhaitons qu'au moins l'une de ces 2 personnes soit extérieure à son milieu familial.

C'est donc sous cette condition, que l'AIRDIE accepte d'accorder des prêts aux créateurs d'entreprise sur la base d'une expertise approfondie de ses compétences et de son projet. Cela sans autre caution que celle du créateur.

Ne jamais rompre le contact avec l'AIRDIE en cas de difficulté !

Il peut arriver que la personne que vous vous proposez de soutenir rencontre un jour de graves difficultés et se referme sur elle-même. C'est le pire qu'elle puisse faire ! Souvenez-vous que dans un tel cas le meilleur conseil à lui donner est de prendre contact avec l'AIRDIE. Nous réaliserons un diagnostic (gratuit) de l'entreprise et lui proposerons les solutions appropriées à sa situation, protégeant son avenir et celui de ses proches.

En revanche, en cas d'impayés, si le créateur d'entreprise a rompu le contact avec nos services, l'ensemble des moyens de recouvrement contentieux seront engagés par l'AIRDIE et la banque ayant réalisé le prêt afin de contraindre l'emprunteur à nous rembourser dans les meilleurs délais. Dans ce cas, l'emprunteur encourt le risque d'être inscrit aux fichiers Banque de France, ce qui lui interdira l'accès futur à tout autre crédit.

ATTESTATION DE SOUTIEN

SITUATION DE L'EMPRUNTEUR

Nom :
Prénom :
Montant emprunté :
Raison sociale :

SITUATION DU SOUTIEN

ETAT CIVIL

Nom : Prénom :
Date et lieu de Naissance :
Adresse :
Téléphone :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession :
Autres compétences professionnelles :
.....

SITUATION FAMILIALE

Célibataire – divorcé – veuf – marié

RELATION AVEC LE CREATEUR

Depuis combien de temps vous connaissez – vous ?
Lien avec l'emprunteur ?
A combien de Km habitez-vous du domicile et du lieu de travail du créateur ?
..... -
.....
Vous voyez-vous souvent ? A quelle fréquence ?

TYPE DE SOUTIEN

Pourquoi soutenez-vous ce projet ?
.....
.....

Quelle forme peut prendre votre aide auprès du créateur ?

- (1) Dans le cadre de son activité :
.....
(2) Dans son organisation familiale :
.....
(3) Au plan financier :
.....
(4) Dans le cadre de la gestion et l'administration de l'entreprise :
.....
(5) Dans le cadre du développement commercial :
.....
(6) Sur tout autre point (à préciser) ... :
.....

Fait à :

Le :

Signature :

Pièces à joindre : copie de la pièce d'identité, justificatif de domicile.